

ATTENDU QUE les commissions scolaires et leurs élus sont des acteurs importants du développement communautaire, social, culturel et économique dans la région;

ATTENDU QUE telle centralisation des décisions compromettrait gravement la qualité des services et prolongerait indûment le délai de réponse;

EN CONSÉQUENCE, le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les commissions scolaires, de déposer son plan d'intervention en cette matière et de mettre en place des états généraux sur l'avenir de l'éducation de Québec.

Étant des employés de la commission scolaire les conseillers M. Réal Nolet, Mme Ghislaine Cossette et M. Pierre Barrette se sont abstenus de voter pour conflit d'intérêts. Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière et appuyée par madame la conseillère Thérèse Lemay d'appuyer le projet de loi sur la gouvernance scolaire.

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

— M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— M. Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

— M. Pierre Dufour, député d'Abitibi;

— Mme Annie Quenneville, présidente, Commission scolaire Harricana.

Adoptée

2019-11-160 REDDITION DE COMPTE — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET PPA

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyée par monsieur le conseiller Réal Nolet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 32 936,68 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

2019-11-161 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par mesdames Doris Bélanger, directrice générale et Jocelyne Bilodeau, agente de développement soit adopté;

QUE madame Jocelyne Bilodeau soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité en ce 4e jour du mois de novembre 2019.

**2019-11-162 AVIS POUR VENTE D'IMMEUBLE POUR NON —
PAIEMENT DES TAXES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu que la directrice générale, Doris Bélanger, signifie par poste recommandé les citoyens dont les comptes de taxes accusent un retard de deux ans dans le cadre du processus de vente d'immeuble pour non-paiement des taxes.

Adoptée

2019-11-163 RADIO BORÉALE – CONTRIBUTION ANNUELLE

Radio Boréale a sollicité la municipalité pour devenir partenaire au lieu de membre pour une contribution annuelle de 0,75 \$ per capita, ce qui signifie un montant de 666,75 \$. Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de ne pas accepter l'offre de Radio Boréale comme partenaire.

Adoptée

**2019-11-164 OCTROI DE LA SOUMISSION – 2E PHASE DESCENTE DE
BATEAU**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'accepter la soumission d'Excavation Gilbert Sheehy inc., au montant de 4 860,00 \$, taxes non comprises pour procéder à la 2e phase de travaux d'aménagement du sentier pour le projet de descente de bateau.

Adoptée

2019-11-165 SOUMISSION POUR GÉNÉRATRICES

Pour se conformer au plan de sécurité civile, la municipalité avait demandé des soumissions pour des génératrices de 15 KW et 20 KW, étant donné le coût élevé de ces équipements, Il est proposé par monsieur le conseiller

Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer une entente avec les 2 partenaires et de par le fait même se conforme à la loi.

Adoptée

2019-11-166 OCTROI DE LA SOUMISSION CHAUFFAGE, STATION DE POMPAGE PP1

Étant donné que le débit n'est pas élevé à la station de pompage PP1, le système gèle en hiver. Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière, et unanimement résolu d'accepter la soumission de Simon Luneau électricien pour l'installation d'une unité de chauffage éprouvée en milieu humide au montant de 5 000.00 \$ taxes en sus.

Adoptée

2019-11-167 OCTROI DE LA SOUMISSION CIM POUR L'INSTALLATION EN RÉSEAU

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay, et unanimement résolu d'accepter la soumission de CIM pour l'installation en réseau du logiciel comptable au montant de 726.64 \$, taxes non comprises.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2019, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 1 414 298 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 1 298 175 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 66 180 \$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2018 se chiffre à 180 599 \$. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 13 597 \$.

Au 31 décembre 2018, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 1 362 385 \$, soit une dette à long terme de 3 548 500 \$ moins les remboursements d'aides financières gouvernementales de 2 186 115 \$.

L'installation du système d'assainissement des eaux usées a été finalisée à l'exception de certains travaux de finitions qui à la fin de l'exercice 2018 n'avaient pas encore été exécutés par la compagnie Ysys de Rouyn-Noranda. Une retenue de 40 000,00 \$ sera gardée en réserve tant et aussi longtemps que les travaux n'auront pas été faits.

2019-11-168 AJOUT D'UN SIGNATAIRE POUR LES COMPTES DE DESJARDINS

Il est proposé par madame Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'ajouter monsieur le

conseiller Réal Nolet comme signataire autorisé pour les comptes de Desjardins.

Adoptée

2019-11-169 MAUVAISES CRÉANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de radier les comptes à recevoir tel que présenté pour au montant de 629,59 \$.

Adoptée

2019-11-170 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR CALCUL DU DÉBIT DE 3 PONCEAUX

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, et unanimement résolu d'accepter la soumission pour le calcul de débit de 3 ponceaux de Norinfra pour la somme de 4 400.00 \$, taxes non comprises.

Adoptée

2019-11-171 REDDITION DE COMPTES POUR LA FIN DES TRAVAUX – MTQ PROGRAMME RIRL

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE le Conseil municipal présente une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués conformément aux plans et devis du dossier RIRL-2016-477B pour le chemin de la Rivière et le chemin des Prés ;

QUE les modalités d'application 2016-2018 du volet RIRL ont été respectées entre le 10 juin 2019 et le 13 septembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Doris Bélanger, à faire le dépôt de la subvention MTQ, programme RIRL

Adoptée

2019-11-172 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Considérant que la municipalité a adopté un règlement municipal #177 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

Considérant que des transferts budgétaires doivent être effectués afin de combler les postes déficitaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'effectuer les transferts budgétaires tels que présentés.

Adoptée

2019-11-173 SOUTIEN FINANCIER DE LA FABRIQUE POUR LE BRUNCH BINGO-DINDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de soutenir le brunch Bingo-Dindes de la Fabrique pour un montant de 50 \$

Adoptée

2019-11-174 CONCOURS LITTÉRAIRE DE NOËL POUR JEUNES DE 5 ANS À 15 ANS

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu de créer un concours littéraire pour les jeunes de 5 à 15 ans. Au hasard, 5 participants obtiendront un certificat cadeau de 25 \$ de la Papeterie commerciale.

Adoptée

TIRAGE CONCOURS HALLOWEEN

Dans le cadre du concours annuel, Madame Diane Landry du 114, Baie des Outardes ainsi que Monsieur Vincent Cimon du 57, chemin du Boisé sont les deux adresses pigées au hasard parmi les 55 adresses du territoire qui avaient décoré leur cour à l'occasion de la fête de l'Halloween. Les gagnants se méritent un certificat cadeau de 50 \$ au dépanneur C.D. Boutin. Félicitations.

2019-11-175 CONGÉS DES FÊTES, FERMETURE DES BUREAUX, RÉCEPTION ET CADEAUX EMPLOYÉS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'accorder un montant de 100 \$ à chaque employé municipal à l'occasion de la période des fêtes pour l'année 2019 ainsi que d'offrir une petite réception pour les remercier du travail effectué dans l'année qui se termine. De plus, d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020. Les heures normales d'ouverture reprendront dès le 6 janvier 2020

Adoptée

2019-11-176 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2019 et celles prévisibles de novembre 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en octobre 2019 pour un total de 334 288,71 \$
Versement par chèque C1900155 à C1900173
Paiement en ligne sécurisée L1900064 à L1900066, L1900069 à L1900071
Paiement par transfert électronique P1900201 à P1900227
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de novembre 2019.

Comptes à payer en novembre 2019 en date du conseil pour un total de 98 193,02 \$

Salaires payés en octobre 2019

D1900215 à D1900248 pour un montant total de 14 836,49 \$.

Adoptée

2019-11-177 LEVÉE

À 20 h 58, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Doris Bélanger, directrice générale
et Secrétaire-trésorière